



LE MOT DE LA MAIRIE

CHRISTIAN DENECHAUD
 Maire de Vouillé-Les-Marais

La fin de l'état d'urgence sanitaire prévue le 30 juin, nous laisse espérer une reprise des marchés d'été, le premier étant programmé le 2 juillet. Nous serons soumis à une autorisation préfectorale. Si accord, reste à connaître les contraintes qui seront imposées pour ces événements à savoir, en fonction de la situation sanitaire locale, peut être une limite maximale de public. A ce jour nous n'avons pas les réponses... Nous avons besoin de nous retrouver collectivement dans une ambiance la plus festive possible. Il ne faudra pas oublier certains réflexes (masques, distanciation) acquis depuis le début de cette pandémie, tant que la vaccination n'aura pas produit ses effets. Je tiens à remercier tous les jeunes vouillezaïses et vouillezaïs qui ont participé au sablage du city stade. Leur enthousiasme à étaler le sable et à s'approprié ce lieu sportif et ludique a fait plaisir à voir. Je rappelle que cette réalisation est ouverte à tous.

ANIMATION SPORTIVE

La Mairie de Vouillé-les-Marais propose une animation sportive et gratuite au city stade !

SAMEDI 12 JUIN DE 14H À 17H

Cette animation est organisée avec le Campus Espace Jeunes de Luçon et est réservée aux jeunes Vouillezaïs âgés entre 11 et 17 ans (12 inscrits maximum, fiche d'inscription disponible en Mairie ou sur notre page Facebook).



MAISONS FLEURIES

Les beaux-jours arrivent et ce concours est une jolie manière de mettre en valeur sa maison, de montrer ses talents de jardinier et de donner une belle image de notre commune.

Nous arpenterons les rues du village et porterons notre attention sur la partie visible de votre jardin, l'aspect écologique mais aussi son originalité.

Les maisons gagnantes seront récompensées en juillet.

Nous comptons sur vous !



VIDE GARAGE/GRENIER

DIMANCHE 13 JUIN 2021 - 9H / 18H

- Rue du Port d'Aïse
- Rue du 8 Mai 1945
- Rue du Prieuré
- Rue du Port des Moules



Offrez une seconde vie à vos objets ou venez faire de bonnes affaires !

Maisons participantes repérables par un ballon



Contact et inscription
vincent.vouille@sfr.fr
 02 51 52 55 04

MAIRIE

Ouverture lun/mar/jeu/ven 9H/12H30
 Le samedi 9H/12H
 Fermée le mercredi et le 1er samedi du mois.

☎ 02 51 52 55 04 📍 Vouillé Les Marais
 ✉ mairie.vouille-les-marais@wanadoo.fr
 🌐 <http://www.vouille-les-marais.com>

BIBLIOTHEQUE

Ouverture au public le mercredi de 10H à 12H30 et le samedi de 10H30 à 12H00

✉ paradisdeslivres@orange.fr
 📍 Bibliothèque Le Paradis Des Livres

COMITE DES FETES

Président Daniel ANGIBAUD : 06 18 82 93 72

ADMR

Centre de soins :
 ☎ 02 51 56 71 38
 Aides Ménagères et travailleuses familiales :
 ☎ 02 51 61 47 47

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence à la mairie de Chaillé Les Marais le vendredi matin.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL AVRIL 2021

Vote des taux des taxes directes locales 2021 : Les taux restent inchangés pour 2021 à savoir :
Taxe foncière (bâti) : 45.32 % - Taxe foncière (non bâti) : 83.19 %

Subventions /contributions 2021 : Le conseil municipal alloue 7 684,71 € de subvention aux associations

Vote du budget primitif communal 2021 :

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021					
FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Total	768 096.22€	Recettes	Total	768 096.22€
Ch011	Charge à caractère général	202 132.75 €	Ch002	Excédent antérieur	138 254.42 €
Ch012	Charges de personnel	266 575.00 €	Ch013	Atténuations de charges	4 000.00 €
Ch014	Atténuations de produit	34 114.00 €	Ch042	Opérat° transf entre section	0 €
Ch022	Dépenses imprévues	0 €	Ch70	Prod de serv & domn	32 018.80 €
Ch023	Virement en Investissement	170 633.21 €	Ch73	Impôts et taxes	343 946.00 €
Ch042	Opération transf entre section	11609.52€	Ch74	Dotation subv et participat°	187 654.00€
Ch65	Autres charges gest courante	65 431.74€	Ch75	Autres prod gest courante	60 001.00€
Ch66	Charges financières	16 500.00€	Ch76	Produits financiers	2.00€
Ch67	Charges exceptionnelles	1 100.00€	Ch77	Produits Exceptionnels	2 220.00€
BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021					
INVESTISSEMENT					
Dépenses	Total	963 494.65 €	Recettes	Total	963 494.65 €
001	Déficit reporté	154 535.31 €	1068	Excédent Fonct° capitalisé	164 735.86 €
Op 112	Eglise	41 415 €	021	Virt section fonctionnement	170 633.21 €
Op 113	Voie	149 069.27 €	10	Dotations	93 000.00 €
Op 116	Mairie	2 800.00 €	13	Subv équipement	323 516.06 €
Op 118	Ecole	1 200.00 €	16	Emprunts	200 000.00 €
Op 120	Logiciel Mairie	2 500.00 €	28	Amortissements	11 609.52 €
Op 121	Bâtiment 35 Rue du 8 mai	35 000.00 €			
Op 123	Terrain de sport	65 000.00 €			
Op 125	Travaux bâtiments communaux	217 618.93 €			
Op 126	Achat matériel divers	22 060.00 €			
Op 130	Terrains	85 000.00 €			
Op 131	Réseau Route des Vignes	5 685.00 €			
Op132	Travaux bâtiments commerces	2 567.5 €			
Op 145	Travaux marais communal	2 500 €			
Op 146	Aménagement RD 25	4 064.4 €			
16	Emprunts et dettes	172 499.24 €			

Groupement de commande balayage : La commune décide de poursuivre son adhésion au groupement de commande avec la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

Location bar/restaurant : Le conseil municipal accepte la location du bar / restaurant à Mr et Mme RAYÉ.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 19 JUILLET 2021 À 20H À LA SALLE DES FÊTES
Le maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous - Ouverture de la mairie les samedis 12, 19 et 26 juin.

PAVOISEMENT

MARDI 8 JUIN

Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine

VENDREDI 18 JUIN

Commémoration de l'appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940



ÉLECTIONS

Les élections régionales et départementales 2021 ont lieu les dimanches 20 et 27 juin à la salle des fêtes de la commune. Pensez à vous munir de votre pièce d'identité et de votre carte électorale.

GILETS DE SAUVETAGE



L'été arrive et bon nombre d'entre vous ont remis leurs embarcations privées à l'eau, nous rappelons que le port du gilet de sauvetage est vivement conseillé pour petits et grands.



RAPPELS



Nous vous rappelons que les travaux de bricolage, jardinage avec des outils ou appareils occasionnent une gêne du voisinage sont autorisés uniquement :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h
et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h